



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Limoges le 26 septembre 2011

Le Recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier de l'Université

à

Mesdames et Messieurs les  
personnels n'ayant pas reçu de notice  
de vote pour les élections  
professionnelles d'octobre 2011

Vous n'avez pas reçu de notice de vote « papier » en ce qui concerne les élections professionnelles d'octobre 2011.

Conformément à la circulaire ministérielle n° 2011-107 du 18 juillet 2011 (Bulletin Officiel de l' Education Nationale spécial n° 5 du 25 août 2011) une procédure d'envoi électronique est prévue en ce qui vous concerne.

Vous allez recevoir sur votre messagerie professionnelle un courriel vous donnant d'une part des informations sur les élections et, d'autre part un lien à usage unique qui vous permettra de vous connecter sur le portail élections afin de récupérer à l'aide de votre NUMEN (numéro d'identification Education nationale) et à l'aide des 6ème et 7ème caractères de votre n° INSEE ou numéro de sécurité sociale ( ces caractères correspondent à votre numéro du département de naissance ) votre identifiant de vote et votre mot de passe.

**Les personnels non titulaires de droit privé (EVS) pour lesquels un NUMEN et une adresse de messagerie professionnelle ont dû être créés récemment en recevront communication par courrier individuel.**

Les courriels comportant le lien à usage unique seront envoyés par le Ministère en fin de semaine.

S'agissant de l'utilisation de la messagerie professionnelle vous êtes invité(e) à vous reporter au document d'information sur le vote par internet qui vous a été transmis avec vos derniers bulletins de paye.

Les personnels concernés par la procédure du lien à usage unique devront se connecter sur le site de l'académie [www.ac-limoges.fr](http://www.ac-limoges.fr) et cliquer sur le lien « webmail » proposé ou directement via le lien <http://mel.ac-limoges.fr> pour prendre connaissance du courriel précité. (N.B.: le mot de passe par défaut lors de la première connexion sur la messagerie académique est le NUMEN.)

Si vous ne recevez pas le courriel précité vous avez la possibilité de compléter un formulaire de réclamation en vous connectant sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011> rubrique "aide et assistance"

Pour le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe



Marya KHALES

**Division des personnels**

Assistance élections:

05 55 11 40 41

Télécopie

05 55 11 42 50

Mél

ce.diper@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1